

Dépôt d'un postulat

Prangins : une véritable politique culturelle

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

Par ce postulat, je demande à la Municipalité la mise sur pied d'une politique culturelle digne des riches possibilités qui sont celles de la Commune de Prangins.

En effet, un bémol peut être émis à l'égard de la Municipalité quant à son action politique durant la précédente législature. Force est d'admettre que trop rares ont été les rendez-vous culturels qui ont été proposés à la population pranginoise.

Cela sans compter le départ regrettable du festival « Jazz au peuple » qui je le rappelle a quitté la Commune de Prangins pour se délocaliser à Nyon, notamment en raison des subventions qu'octroie « Région de Nyon » à cette institution.

De mon point de vue, il n'est pas admissible qu'une commune comme Prangins manque d'ambition au niveau culturel compte tenu des ressources qui sont les siennes, je pense notamment aux moyens à disposition qui peuvent être utilisés, comme par exemple les synergies exploitables entre le Musée national et sa richesse patrimoniale ou encore à l'utilisation ponctuelle du théâtre des Morettes, tout autant d'outils à disposition pour des réalisations culturelles ambitieuses.

Je rappelle au Conseil communal qu'un budget a été sauvé *in extremis* lors de notre séance du mois de décembre 2020, une enveloppe financière est donc à disposition, elle se doit d'être utilisée de manière parcimonieuse et variée en termes d'offres.

Par ce postulat, je demande à la Municipalité de mettre sur pied un programme annuel à raison de quatre à six rendez-vous ponctuels. L'objectif étant de diversifier l'offre culturelle à l'attention de la population pranginoise. Par diversification, j'entends une série de spectacles qui pourraient être proposés autour de thèmes comme des conférences, la mise en avant de genres musicaux variés comme le rap, la pop ou encore la musique populaire. Pourquoi ne pas imaginer une biennale autour de la littérature romande sur la base de ce qui est proposé dans le cadre des « Rencontres littéraires de Soleure », Prangins et son cadre rousseauiste si prêterait à merveille...

Je demande à que ce postulat soit renvoyé directement à la Municipalité et je rappelle que selon l'article 66 du règlement du CC elle dispose d'un délai de six mois pour apporter une réponse.



Daniel Bujard

Conseiller communal